

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
AFFAIRE N°22/MAI/2015

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 39**

SEANCE DU 13 MAI 2015

NOTA :

Le Maire certifie que :

- la convocation a été adressée le :
7 mai 2015
- le compte rendu du Conseil municipal
a été affiché en Mairie le :
20 mai 2015

L'an deux mille quinze le treize mai
à dix-sept heures vingt s'est réuni en
séance ordinaire le Conseil municipal de
La Possession sous la présidence de
Monsieur Robert TUCO, 1^{er} Adjoint

Le Maire



Vanessa MIRANVILLE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Robert TUCO - Marie Françoise LAMBERT - Gilles HUBERT - Michèle MILHAU - Pascal PARISSE - Jean Christophe ESPERANCE - Denise FLACONEL - Thierry BEAUVAL - Jérôme BOURDELAS - Sophie VAYABOURY - Camille BOMART - Didier FONTAINE (affaires n°08 à 28) - Jocelyne DALELE - Marie Claire DAMOUR - Jean Marc VISNELDA - Christophe DAMBREVILLE - Marie Line TARTROU - Jean Luc BILLAUD - Edith LO PAT - Christel VIRAPIN (affaires n°03 à 29) - Daniel FONTAINE - Simone CASAS - Benoît CANTE - Thérèse RICA - Jérémie BORDIER

ÉTAIENT ABSENTS :

Anne Cécile GRONDIN - Rosaire MINATCHY - Anaïs HERON - Jocelyn DE LAVERGNE - Jean François DELIRON - Marie Andrée LACROIX FAVEUR - Philippe ROBERT - Anne Flore DEVEAUX

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Vanessa MIRANVILLE (procuration à Robert TUCO) - Jacqueline LAURET (procuration à Sophie VAYABOURY) - Didier FONTAINE (procuration à Thierry BEAUVAL, affaires n°01 à 07, et 29) - Christel VIRAPIN (procuration à Pascal PARISSE, affaires n°01 et 02) - Fred JULENON (procuration à Jocelyne DALELE) - Eve LECHAT (procuration à Gilles HUBERT) - Laurent BRENNUS (procuration à Jérémie BORDIER) - Erick FONTAINE (procuration à Thérèse RICA)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Michèle MILHAU ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a déclaré accepter.

Le Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte.

AFFAIRE N°22 : FONCIER - REGULARISATION OCCUPATION BŒUF MORT - PARCELLE AN1759

Le premier Adjoint rappelle que par délibération en date du 11 septembre 2013 (affaire n°20), le Conseil municipal a approuvé la vente des parcelles communales cadastrées AN 197p et AN 848p situées chemin Bœuf Mort, afin de régulariser la situation foncière des occupants sans titre, *plan cadastral joint en annexe n°16 de la note de synthèse*.

Par délibération en date du 12 novembre 2014 (affaire n°26), le Conseil municipal a approuvé le principe de substitution de l'acquéreur initialement identifié (dans la délibération susmentionnée de 2013) par un membre direct de la famille pour les personnes ne disposant pas de ressources financières suffisantes.

Dans ce cadre, Monsieur Pierrick DELIRON souhaite acquérir le terrain cadastré AN 1759 (lot n°13, issu de la division foncière des parcelles cadastrées AN 197 et AN 848), d'une superficie de 404 m², en se substituant à Madame Julie DELIRON. Il est ici précisé que cette acquisition se ferait avec la réserve suivante : celle du droit d'usage et d'habitation pour tout occupant actuel du terrain.

Le service des Domaines, consulté en vue d'obtenir une actualisation de la valeur de ce terrain, a estimé la parcelle à 32 320 euros par avis n°2014-408V0892 en date du 10 juillet 2014, *joint en annexe n°15 de la note de synthèse*.

Le prix envisagé (80 euros le m²) apparaît comme une solution financière équilibrée et conforme aux intérêts de la commune.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2241-1 et L2122-21;
- Vu l'avis du service des Domaines n°2013-408V0622 en date du 19 avril 2013;
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 septembre 2013, affaire n°20 ;
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2014, affaire n°26;

La commission Aménagement et Développement du territoire réunie en date du 30 avril 2015 a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve la vente de la parcelle cadastrée AN 1759 à Monsieur Pierrick DELIRON, pour un montant de 32 320 euros ; avec un droit d'usage et d'habitation pour tout occupant actuel du terrain
- autorise Madame le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout acte y afférent.

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le Maire



Vanessa MIRANVILLE